



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA COOPÉRATION AU LIEU DU CONTRÔLE, SVP !

Edmundston, 3 mai 2024 – La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick ([FCÉNB](#)) trouve inacceptable qu'un conseil d'éducation de district (CÉD) du secteur [francophone](#) ou [anglophone](#) soit menacé de se faire dissoudre par le ministre de l'Éducation et Développement de la petite enfance ([ÉDPE](#)) pour avoir privilégié le mieux-être de ses élèves comme il doit le faire selon ses responsabilités décrites dans la [Loi sur l'éducation](#), au lieu d'obtempérer à la politique 713 du ministère de l'ÉDPE.

Les efforts et les ressources employés par le gouvernement pour dissoudre un CÉD ne sont pas en adéquation avec l'intérêt supérieur des élèves compte tenu des raisons qui motivent le ministre à procéder ainsi. Cet exercice du gouvernement va encore créer de l'instabilité dans le système scolaire. Le ministre de l'Éducation allègue que le Anglophone School District – East ([ASD-E](#)) utilise « des fonds de manière irresponsable » et détourne des fonds des salles de classe. Il faut se rappeler que le ministère a enlevé les moyens aux CÉD de se défendre contre lui ou le gouvernement en décembre 2023, lorsqu'il a modifié la [politique ministérielle 126](#) – « Prestation d'avis juridiques aux CÉD ». Les CÉD sont donc dans la fâcheuse position de devoir choisir de se conformer aux ordres du ministre ou de trouver les moyens de se défendre. Ce n'est pas facile quand la seule source de revenus est le gouvernement. Qu'est-ce qui motive le ministre à faire fi des conclusions du Défenseur des enfants et des jeunes au N.-B. ([DÉJNB](#)), de mémoires et d'articles scientifiques pour maintenir sa politique 713 ? », se questionne Mme Marie-Ève Rousseau, présidente de la FCÉNB.

Il faut reconnaître que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose de pouvoirs décisionnels. Toutefois, ceux-ci ont tout de même des limites, spécialement dans le secteur de l'éducation où ce pouvoir est partagé avec les CED dont les membres sont élus au suffrage universel. « Les élus devraient tous avoir comme mission de travailler à l'amélioration des circonstances de vie de chaque personne au Nouveau-Brunswick. Et pour cela, il faut que les conditions gagnantes pour la collaboration soient mises en place. Les membres des conseils d'éducation ont choisi de servir le secteur éducatif, car la réussite des élèves leur tient à cœur et ils ont hâte de pouvoir travailler à ce but sans être distraits par des guerres de pouvoir » ajoute madame Rousseau.

« Comment peut-on véritablement coconstruire un système scolaire inclusif, démocratique, imputable, stable et innovant qui répond aux besoins et aspirations de nos élèves et de nos communautés si le gouvernement ne crée pas les conditions favorables pour permettre aux CÉD de gouverner avec succès leurs districts scolaires respectifs ? » conclue Mme Marie-Ève Rousseau, présidente de la FCÉNB.



-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fceb.ca